

## Contrat d'engagements Pommes-Poires 2018/2019

**AMAP** Les Paniers de la Forêt  
Meudon-La-Forêt 92360

**Producteur**  
MAISON GAILLARD  
Production fruitière  
110 route royale  
78580 Les Alluets-le-roi

**Adhérent(s)**  
Nom  
Adresse  
Mail  
Tel

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 12 distributions de pommes et poires :

**2018** : 04/10 ; 18/10 ; 30/10 ; 15/11 ; 29/11 ; 13/12

**2019** : 10/01 ; 24/10 ; 07/02 ; 21/02 ; 07/03 ; 21/03

Les 11 premières distributions sont certaines. La 12ème sera assurée si les quantités de fruits le permettent (prévoir un chèque à part pour cette 12ème distribution).

### Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

### Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent à l'assemblée générale de l'AMAP, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### Constitution du panier de fruits et paiements

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de :

1 panier de 3,5 kg de pommes et 1,5 kg de poires. Le prix du panier est fixé à **15,00** euros. (2 variétés de pomme et 1 variété de poire)

1/2 panier de 1,75 kg de pommes et 0,75 kg de poires. Le prix du panier est fixé à **7,50** euros. (2 variétés de pomme et 1 variété de poire)

ou/et  1 panier de 2 kg de poires à **7,40** euros (1 variété de poire)

*Ces prix sont basés sur 1 kilo de pomme à 2.70€ et 1 kilo de poire à 3.70€.*

### Modalités de paiement :

- Un ou plusieurs chèques pour les 8 distributions d'octobre à janvier (nous devons encaisser ces chèques au plus tard le 31 janvier),
- Un seul chèque pour les 2 distributions de février et la première distribution de mars,
- Un chèque pour la deuxième distribution de mars pour gérer une éventuelle surestimation de la récolte.

	Panier complet	1/2 panier	Panier de 2 kg poires
Total des chèques	€	€	€

### Partage et distribution des paniers

Les distributions auront lieu à La maison pour tous 1 rue Michel Vignaud 92360 Meudon-La-Forêt, du 04/10 au 21/03 de 19h à 20 h.

**Ce contrat est élaboré pour une période de 6 mois.**

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à ..... **En 1 exemplaire** le ..... 2018

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
	Dominique Gaillard